

# Prescriptions de concours

Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne  
dans la vallée de Laufen 18.-27.6 2021



# Table des matières

1.	<b>Dispositions générales</b> .....	<b>3</b>
1.1	Déroulement .....	3
1.2	Participation.....	3
1.3	Compétences .....	3
1.4	Champ d'application des Prescriptions .....	3
1.5	Offre .....	3
1.6	Inscriptions.....	4
1.7	Blessures .....	4
1.8	Directives communes à tous les concours.....	5
2.	<b>Concours de sociétés</b> .....	<b>7</b>
2.1	Généralités .....	7
2.2	Catégorie d'âge des actifs .....	10
2.3	Catégorie d'âge des dames/hommes .....	12
2.4	Catégorie d'âge des seniors .....	14
3.	<b>Concours individuels en sport de masse</b> .....	<b>15</b>
3.1	Désistements .....	15
3.2	Aérobic.....	15
3.3	Gymnastique aux agrès.....	15
3.4	Gymnastique .....	16
3.5	Athlétisme .....	16
3.6	Concours de gymnastique .....	17
3.7	Sport handicap .....	17
4.	<b>Jeux</b> .....	<b>18</b>
4.1	Offre .....	18
4.2	Directives jeux.....	18
5.	<b>Evénement supplémentaire</b> .....	<b>20</b>
5.1	Estafette navette 2x40m avec témoin .....	20
5.2	Randonnées de la fête de gymnastique.....	20
6.	<b>Finanzen</b> .....	<b>21</b>
6.1	Frais de participation / Finance de garantie.....	21
6.2	Finance de participation.....	21
6.3	Prix du moniteur / Prix de société .....	21
6.4	Déductions de la finance de garantie.....	21
6.5	Cartes de fête.....	22
7.	<b>Dispositions légales</b> .....	<b>23</b>
7.1	Obligations financières .....	23
7.2	Caractère obligatoire des Prescriptions de concours .....	23
7.3	Réclamations .....	23
7.4	Recours.....	23
7.5	Comportement des participants .....	23
7.6	Sanctions à l'encontre des sociétés fautives .....	23
7.7	Instructions de la direction générale des concours / du CO.....	23
8.	<b>Dispositions finales</b> .....	<b>24</b>
8.1	Modifications.....	24
8.2	Informations .....	24
8.3	Interprétation .....	24
	<b>Annexe 1 – Abréviations</b> .....	<b>25</b>
	<b>Annexe 2 – Règlements</b> .....	<b>26</b>
	<b>Annexe 3 – Abréviations</b> .....	<b>27</b>
	<b>Annexe 4 – Coordonnées de la direction des concours</b> .....	<b>27</b>
	<b>Annexe 5 – Propriétés des surfaces par discipline</b> .....	<b>28</b>

## 1. **Dispositions générales**

Les règlements ont été traduits avec beaucoup de soin. En cas de divergences, les dispositions de la version allemande s'appliquent.

### 1.1 **Déroulement**

L'association KTF2021 Laufental, en coopération avec le Baselbieter Turnverband, organise la Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne du 18 au 27 juin 2021 à Zwingen BL.

### 1.2 **Participation**

#### 1.2.1 **Droit de participation**

Peuvent participer à la Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne tous les gymnastes adultes enregistrés nominativement dans FSG-Admin (banque de données FSG) et affiliés à des sociétés et sections de la Fédération suisse de gymnastique.

Cette obligation n'est pas valable pour les participants des randonnées (pt 5.2).

Les membres de la direction des concours et des secteurs ainsi que les juges et arbitres peuvent participer pour autant que l'horaire le permette.

#### 1.2.2 **Restrictions de déroulement**

Pour des raisons d'organisation, la direction des concours se réserve le droit de:

- fixer des contingents lors de chiffres de participation trop élevés
- supprimer des compétitions, disciplines et certaines catégories ou d'en regrouper lors de chiffres de participation insuffisants.

#### 1.2.3 **Attestation d'âge pour les concours**

Pour démontrer l'affiliation à l'FSG il faut présenter la carte de membre FSG à la demande. Une attestation officielle peut être exigée (par ex. carte identité, permis de conduire).

### 1.3 **Compétences**

La direction des concours assume la responsabilité du déroulement des concours et des productions. Toutes les autres dispositions de la direction des concours ont également force obligatoire (dernières directives, etc.).

### 1.4 **Champ d'application des Prescriptions**

Les présentes Prescriptions s'appliquent à tous les concours.

### 1.5 **Offre**

La Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne propose les concours suivants:

#### 1.5.1 **Concours de sociétés / 25,+26. Juin 2021**

Actifs, dames/hommes, seniors.

#### 1.5.2 **Concours individuels de sport de masse**

Aérobic, gymnastique aux agrès, gymnastique, athlétisme, concours de gymnastique.

#### 1.5.3 **Jeux / 19 Juin 2021**

Unihockey, indiacca, balle au poing, balle à la corbeille, volleyball, tournoi des 3 jeux (BLTV)

#### 1.5.4 **Activité physique et fête pour tous / 26. Juni 2021**

Randonnées, sport-handicap

#### 1.5.5 **Manifestations cadres / 27 Juin 2021**

Estafette navette 2x40m avec témoin, cérémonie de clôture

## 1.6 Inscriptions

### 1.6.1 Généralités

Toutes les inscriptions de sociétés et de personnes individuelles doivent s'effectuer en ligne et dans les délais. Inscriptions ouvertes à partir de 7 Septembre 2020 sous [www.ktf21.ch](http://www.ktf21.ch)  
Lors des inscriptions, prêter attention au déroulement simultané de plusieurs concours.

Sport handicap:

L'appel d'offres et l'inscription sont effectués par l'organisation responsable en coopération avec la direction générale des concours KTF21.

### 1.6.2 Doubles participations

La direction des concours est chargée de définir les doubles départs. Il est en principe interdit de participer à double. Des demandes fondées de double départ sont à adresser par écrit en même temps que l'inscription à la direction de concours. La décision est prise par la direction des concours.

### 1.6.3 Délais

Prière d'observer les échéances suivantes (date mail):

- Activation de l'outil d'inscription	07 Septembre 2020
- Délai d'inscription pour tous les concours	30 Décembre 2020
- Versement des frais d'inscription/finance de garantie	30 Décembre 2020
- Liste du matériel agrès (avec demande pour engins auxiliaires et autres engins supplémentaires)	30 Décembre 2020
- Inscription nominative des juges	30 Décembre 2020
- Annonce du concours individuel	30 Décembre 2020
- Inscription nominative du concours individuel (pas possible ultérieurement)	28 Février 2021
- Formulaire de commande CO (données d'organisation CO)	28 Février 2021
- Commandes de soupers, nuitées, cartes de fête	28 Février 2021
- Enregistrement personnel des juges	28 Février 2021
- Versement paiement commandes	28 Février 2021
- Téléchargement de musique via FSG-Contest	06 Juin 2021
- Commande carte de fête de type C randonnée	19 Juin 2021

### 1.6.4 Changements

Au moment de l'annonce des mutations et dans le domaine des concours de sociétés, il n'est pas possible d'échanger les disciplines ni d'en annoncer de nouvelles. Concernant le nombre de personnes, les augmentations sont acceptées comme suit:

- Athlétisme et gym. aux jeux nationaux jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4, exception: estafette navette, une augmentation jusqu'à 18 personnes est possible.
- Tests de branche: jusqu'au prochain chiffre divisible par 3.
- Fit+Fun 1 : jusqu'au prochain chiffre divisible par 5.
- Fit+Fun 2+3 : jusqu'au prochain chiffre divisible par 6.
- Agrès, gymnastique et team aérobic n'ont pas de limitation.

En concours individuel et jeux, seuls les désistements sont admis. Aucun autre changement n'est autorisé.

### 1.6.5 Désistements

Tous les désistements, y compris les disciplines, sont à adresser par écrit et avec justificatif à la direction des concours (adresse en annexe). La direction générale des concours décide à son appréciations sur les conséquences financières.

## 1.7 Blessures

Les gymnastes s'étant blessés en compétition sont comptabilisés dans la composante du concours de sociétés. Une attestation du personnel sanitaire sur place de la Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne est valable avec effet immédiat.

Les gymnastes ne pouvant pas concourir pour des raisons de santé (accident, maladie) sont passibles de sanctions énumérées sous les art. 6.2.1 et 6.4.

- 1.8 **Directives communes à tous les concours**  
Consulter les directives en vigueur sous: [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch) → branches sportives (cliquer sur la branche) → téléchargements.
- 1.8.1 **Obligations des sociétés**  
Les sociétés/groupes et athlètes individuels peuvent être tenus de participer à des productions sans obligation financière de la part de l'organisateur.  
Les sociétés/groupes sont tenus de participer, avec une délégation, aux manifestations désignées officiellement.  
Les responsables de société s'engagent vis-à-vis de l'organisateur et de la direction générale des concours à ce que leurs membres adoptent un comportement sportif et correct.  
Les comités directeurs des sociétés étant responsables de leur société, il est de leur ressort de prendre des mesures afin d'empêcher des actes dommageables tels que:
- Consommation exagérée de boissons alcoolisées
  - Vandalisme
  - Déchets
- Toute infraction sera sanctionnée par une déduction d'ordre prévue dans l'annexe 1 ainsi que par la disqualification.
- 1.8.2 **Postes centralisés d'annonce des sociétés/groupes ainsi que des fonctionnaires, juges et speakers**
- 1.8.2.1 **Annonce des sociétés/sections**  
Les sociétés/groupes s'annoncent au plus tard 1 ½ heure avant le début de la compétition (concours de sociétés) auprès du poste central d'annonce.
- 1.8.2.2 **Annonce des gymnastes individuels, paires, équipes**  
Compétiteurs individuels s'annoncent au plus tard 1 heure avant le début de la compétition auprès du poste central d'annonce.
- 1.8.2.3 **Annonce des équipes de jeux**  
Les équipes de jeux s'annoncent au plus tard ½ heure avant le début de la compétition directement sur la place de concours.
- 1.8.2.4 **Annonce des fonctionnaires, juges et speakers**  
Les fonctionnaires, juges et speakers viennent retirer en personne leur documentation au poste d'annonce des juges au plus tard 1h avant de commencer à travailler.
- 1.8.3 **Prix du moniteur**  
La finance de participation au concours de sociétés inclut un prix de moniteur. Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être retirés contre paiement.  
Les sociétés/sections participant aux concours individuels, jeux etc. peuvent commander des prix de moniteur contre paiement.
- 1.8.4 **Musique**  
La musique est à télécharger jusqu'au 6 Juin 2021 par le biais de l'outil d'inscription. Lors de l'évènement une Compact Disk ou une clé numérique de réserve sont tenues à disposition. Le format des données doit être mp3, mp4 ou wave.
- 1.8.5 **Lutte antidopage ([www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch))**  
La Fédération suisse de gymnastique fait partie de Swiss Olympic et à ce titre est soumise au règlement antidopage. Des contrôles peuvent intervenir durant la Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne. Toutes les informations sous [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)
- 1.8.6 **Tenue vestimentaire et publicité**  
Les participants aux concours de sociétés portent une tenue donnant une image harmonieuse et ne gênant pas les juges ni les gymnastes.  
Veiller à respecter les directives portant sur la tenue vestimentaire des disciplines. Quant à la publicité, se référer aux prescriptions « Publicité sur la tenue vestimentaire lors des manifestations FSG ». Pour le domaine des jeux (exception faite de la balle au poing), s'en tenir aux prescriptions sur les tenues vestimentaires des manifestations de balle à la corbeille. Prescriptions s'appliquant à la balle au poing: document de Swiss Faustball intitulé «Publicité sur la tenue sportive».

### 1.8.7 **Proclamation des résultats / Cérémonies protocolaires**

Les gymnastes médaillés doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition ou en survêtement de société.

Les cérémonies protocolaires des concours de sport de masse individuels et des jeux se déroulent le jour de la compétition. La cérémonie protocolaire des concours de société se déroule dans le cadre de la cérémonie de clôture, le 27 Juin 2021.

### 1.8.8 **Juges**

Les sociétés/sections des catégories d'âge actifs, dames/hommes et seniors ont l'obligation d'annoncer un juge pour 10 cartes de fête commandées.

Exemple : 22 cartes de fête commandées = 3 juges

L'annonce des juges s'effectue sur internet en même temps que l'inscription. Elle fait partie intégrante de la procédure d'inscription en vigueur.

Les sociétés/sections disputant le test de branche allround, balle à la corbeille, volleyball, unihockey ou fit+fun sont tenues de mettre à disposition un arbitre pour chaque discipline disputée. Ces arbitres doivent disposer d'un brevet valable ou doivent au moins avoir suivi le cours de base M1 sous peine de subir une déduction de la finance de garantie conformément à l'art. 6.4.

Les sociétés/sections disputant une des disciplines de l'athlétisme sont tenus de mettre à disposition un arbitre d'athlétisme avec brevet.

Il est possible d'annoncer un aide-arbitre (arbitre sans brevet) pour les disciplines athlétisme et jeux nationaux.

Il est impossible de garantir aux fonctionnaires, juges et arbitres une participation dans la société. Il est de la responsabilité des sociétés de vérifier l'engagement de leurs juges une fois que les horaires sont disponibles.

Les juges et arbitres avec brevet qui disputent un concours s'acquittent d'une carte de fête de type A.

Comportements sanctionnés par une déduction de la finance de garantie selon l'art. 6.4 :

- pas de juge mis à disposition
- le juge ne vient pas
- le juge quitte l'aire de concours durant son engagement non-autorisé
- Arbitres sans brevet ni cours de base M1 (fit+fun et tests de branche)

### 1.8.9 **Aides par discipline**

Pour les règles de participation des aides par discipline, se référer au pt 2.1.1.

Les aides par discipline disputant des concours s'acquittent de la carte de fête appropriée.

Les aides par discipline ne doivent pas être enregistrés par leur nom.

### 1.8.10 **Assurances**

Conformément au règlement de la CAS-FSG, les membres FSG déclarés comme participants sont assurés pour la RC, les bris de lunettes et l'assurance accidents complémentaire.

## 2. Concours de sociétés

### 2.1 Généralités

Lors de la Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne, toutes les catégories d'âge disputent le même concours de sociétés. Il n'existe qu'une seule catégorie.

Aucune différence n'est effectuée entre les gymnastes, quel que soit leur sexe.

Une seule variante est possible sur les trois possibilités suivantes :

- Un concours de sociétés en une partie
- Deux concours de sociétés en une partie
- Un concours de sociétés en trois parties
- concours de sociétés en trois parties et concours de sociétés en une partie

Les sociétés complètes peuvent choisir plusieurs variantes en fonction de leurs sections. Il n'en est cependant pas tenu compte lors de la préparation de la grille horaire.

Chaque discipline ne peut être choisie qu'une seule fois par société/section. Exception : Gymnastique - voir les instructions pour la gymnastique.

Il est interdit d'exécuter la même production/discipline dans une composition majoritairement identique sous différents noms de société.

Différents gymnastes peuvent participer à différents concours individuels.

En cas de participation à deux sociétés/classes d'âge différentes, il n'est pas possible d'en tenir compte dans la grille horaire.

### 2.1.1 Aides par discipline

Pour leurs concours dans les disciplines mesurables (athlétisme et jeux nationaux), les sociétés/sections mettent à disposition et durant toute la durée de compétition une personne âgée d'au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place.

Cette personne s'annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes.

En cas d'absence de l'AD, une déduction de la finance de garantie (art. 6.4) ainsi qu'une amende d'ordre (annexe 1) sont ordonnées.

### 2.1.2 Classes d'âge

On distingue quatre classes d'âge:

<b>Actifs</b>	ouvert					
<b>Dames/Hommes</b>	1986	35 ans et plus (35+)	1/3 des participants de chaque discipline peut être né entre les années suivantes:	1996	et	1987
<b>Seniors</b>	1966	55 ans et plus (55+)	1/3 des participants de chaque discipline peut être né entre les années suivantes:	1986	et	1967

Dans les classes d'âge avec règle 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes :  $3 = 3,33$  personnes. On arrondit à 4 personnes.

Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 peuvent être en-dessous de la classe d'âge en question au-dessus de la catégorie jeunesse.

### 2.1.3 Divisions

#### Actifs

1ère division	30 gymnastes et plus
2e division	21 - 29 gymnastes
3e division	13 – 20 gymnastes
4e division	6 - 12 gymnastes

#### Dames/Hommes

1ère division	17 gymnastes et plus
2e division	11-16 gymnastes
3e division	6-10 gymnastes

#### Seniors

1ère division	15 gymnastes et plus
2e division	6 - 14 gymnastes

#### Répartition des divisions:

Pour la répartition des divisions il est pris en compte la moyenne des gymnastes en lice par concours. Le nombre total de gymnastes en lice est divisé par le nombre de parties de concours, ce qui donne la division. Les personnes ne comptent donc qu'une fois par participation. Exemple :

#### Exemple :

1ère partie de concours	8 personnes
2 <sup>e</sup> partie de concours	17 personnes
3 <sup>e</sup> partie de concours	21 personnes
Total	46 personnes : 3 = 15,33 personnes

On arrondit, ce qui donne 16 personnes.

Dans cet exemple, la société est attribuée à la catégorie d'âge des actifs à la 3<sup>e</sup> division.

La direction des concours se réserve le droit de regrouper les divisions, au cas d'inscriptions en nombre insuffisant.

### 2.1.4 Notation

La notation s'effectue sur la base des directives des différentes branches et disciplines. Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Le nombre maximal de points que l'on peut obtenir dans chaque partie de concours s'élève à dix. Pour le concours complet à trente.

Si plusieurs groupes sont en lice dans une partie de concours, la note obtenue par chaque groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessés avec certificat sanitaire). La somme de ces notes est ensuite divisée par le nombre de gymnastes en lice dans la partie de concours (y compris les blessés avec certificat sanitaire) puis arrondie au centième de point.

### 2.1.5 Listes de résultats

Un classement par classe d'âge est établi :

Un classement par branche pour le concours en une partie.

Un classement par division pour le concours en trois parties.

### 2.1.6 Vainqueur de la fête

Dans le concours en trois parties, le vainqueur de la 1ère division par catégorie d'âge est le vainqueur de la Fête de Gymnastique.

S'il n'y a pas d'inscriptions dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> divisions, il n'y a pas de vainqueur de la fête.



## 2.1.7 **Concours de sociétés en une partie**

Le choix du concours de sociétés en une partie s'effectue parmi les branches suivantes :

<b>Actifs</b>	<b>Dames/Hommes</b>	<b>Seniors</b>
Test de branche	Test de branche	Fit+Fun
Agrès	Fit+Fun	Gymnastique
Gymnastique	Agrès	
Team-aérobic	Gymnastique	
	Team-aérobic	

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois. Exception : Gymnastique - voir les instructions pour la gymnastique.

Participation d'au moins 6 personnes.

Il n'y a pas de division. En cas d'égalité des points, le même rang est attribué.

### 2.1.7.1 **Récompenses**

Les rangs 1 à 3 avec 9 participants ou plus par catégorie seront attribués.

Parmi les 9 participants, seul le 1er rang sera attribué.

.

## 2.1.8 **Concours de sociétés en trois parties**

Ce concours de sociétés comporte trois parties de compétition. Le choix du concours de sociétés en trois parties s'effectue parmi les branches suivantes :

<b>Actifs</b>	<b>Dames/Hommes</b>	<b>Seniors</b>
Test de branche	Test de branche	Fit+Fun
Agrès	Fit+Fun	Gymnastique
Gymnastique	Agrès	Athlétisme
Athlétisme	Gymnastique	Jeux nationaux
Jeux nationaux	Athlétisme	
Team-aérobic	Jeux nationaux	
	Team-aérobic	

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois.

Les sociétés peuvent être réparties dans quatre groupes max. par partie de concours. Le nombre de groupes peut varier en fonction de la partie de concours. Taille minimale des différents groupes :

Tests de branche + Fit+Fun + agrès + gymnastique  
Team-aérobic et estafette navette 6 gymnastes

Athlétisme (sauf estafette navette) + jeux nationaux 4 gymnastes

Au moins 6 personnes au total doivent participer à chaque partie de concours.

### 2.1.8.1 **Récompenses**

Les grades 1 à 3 de toutes les classes de force sont attribués.

Les gagnants respectifs du concours de club en trois parties recevront un prix supplémentaire.

## 2.2 **Catégorie d'âge des actifs**

Pour le concours de sociétés niveau actifs, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes :

### 2.2.1 **Tests de branche**

Les directives actuellement en vigueur des tests de branche s'appliquent.

- test de branche allround (TBA), dernière édition
- test de branche balle à la corbeille (TBB), dernière édition
- test de branche volleyball (TBV), dernière édition
- test de branche unihockey (TBU), dernière édition

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

### 2.2.2 **Gymnastique aux agrès**

Les directives et prescriptions de taxation de la gymnastique aux agrès de sociétés actuellement en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Barre fixe (BF)
- Anneaux balançants (AB)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Sauts (Sa)
- Rhönrad (RR)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l'aide du formulaire officiel pour le 30. Decembre 2020 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d'engin » doit être dûment remplie lors de l'inscription. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

### 2.2.3 **Gymnastique**

Les directives de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.

Les sociétés amènent avec elles tous les engins à main et accessoires.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Gymnastique sans engins à main (GYMOH)
- Gymnastique avec engins à main (GYMHG)

### 2.2.4 **Athlétisme**

Les directives d'athlétisme FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

A l'exception des javelots, il est interdit d'amener ses propres engins. Les javelots sont inspectés sur place.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg
- Course 800 m (800)
- Course 1000 m (1000)
- Estafette navette80 m (PS80)
- Balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- Javelot (J) gm 800 g / gf 600 g
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / Lancer du témoin gf 300 g

### 2.2.5 **Jeux nationaux**

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux actuellement en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (JP) gm 22,5 kg + 18,0 kg / gf 12,5 kg + 10,0 kg
- Lancer de la pierre (LP) gm 12,5 kg / gf 6,0 kg
- Saut combiné (SC)

### 2.2.6 **Team-aérobic**

Les directives d'aérobic FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

- Team-aérobic (TAé)

## 2.3 **Catégorie d'âge des dames/hommes**

Pour le concours de sociétés niveau dames/hommes, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes:

### 2.3.1 **Tests de branche**

Les directives actuellement en vigueur des tests de branche s'appliquent.

- test de branche allround (TBA), dernière édition
- test de branche balle à la corbeille (TBB), dernière édition
- test de branche volleyball (TBV), dernière édition
- test de branche unihockey (TBU), dernière édition

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

### 2.3.2 **Fit+Fun**

Les directives Fit+Fun FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

Il est interdit d'amener son propre matériel. Les engins à utiliser sont ceux fournis par l'organisateur. Les chaussures à crampons sont autorisées. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Foot-balle à la corbeille/ balle croisée (FF1)
- Unihockey en équipe/ 8 ballons (FF2)
- Anneau en caoutchouc à lancer/ intercross (FF3)

### 2.3.3 **Gymnastique aux agrès**

Les directives et prescriptions de taxation de la gymnastique aux agrès de sociétés actuellement en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Anneaux balançants (AB)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Sauts (Sa)
- Rhönrad (RR)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l'aide du formulaire officiel pour le 30 Décembre 2020 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d'engin » doit être dûment remplie lors de l'inscription. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

### 2.3.4 **Gymnastique**

Les directives de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.

Les sociétés amènent avec elles tous les engins à main et accessoires.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Gymnastique sans engins à main (GYMOH)
- Gymnastique avec engins à main (GYMHG)

### 2.3.5 **Athlétisme**

Les directives d'athlétisme FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

A l'exception des javelots, il est interdit d'amener ses propres engins. Les javelots sont inspectés sur place.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg
- Course 800 m (800)
- Course 1000 m (1000)
- Estafette navette 80 m (PS80)
- Balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- Javelot (J) gm 800 g / gf 600 g
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / Lancer du bâton gf 300 g

### 2.3.6 **Gymnastique aux jeux nationaux**

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux éd. 2012 s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (JP) hommes 18 kg + 15 kg / dames 10 kg + 8 kg
- Lancer de la pierre (LP) hommes/ 10 kg / dames 6 kg

### 2.3.7 **Team-aérobic**

Les directives d'aérobic FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

- Team-aérobic (TAé)

## 2.4 **Catégorie d'âge des seniors**

Pour le concours de sociétés niveau seniors, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

### 2.4.1 **Fit+Fun**

Les directives FSG Fit+Fun actuellement en vigueur s'appliquent.

Il est interdit d'amener son propre matériel. Les engins à utiliser sont ceux fournis par l'organisateur.

Les chaussures à crampons sont autorisées. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Foot-balle à la corbeille/ balle croisée (FF1)
- Unihockey en équipe/ 8 ballons (FF2)
- Anneau en caoutchouc à lancer/ intercross (FF3)

### 2.4.2 **Gymnastique**

Les directives de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.

Les sociétés amènent elles-mêmes tous les engins accessoires et à main.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Gymnastique sans engins à main (GYMOH)
- Gymnastique avec engins à main (GYMHG)

### 2.4.3 **Athlétisme**

Les directives d'athlétisme FSG actuellement en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg
- Course 800 m (800)
- Estafette navette 80 m (PS80)
- Balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / Lancer du bâton gf 300 g

### 2.4.4 **Jeux nationaux**

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux actuellement en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (JP) seniors 18 kg + 15 kg /dames seniors 10 kg + 8 kg
- Lancer de la pierre (LP) seniors 10 kg / dames seniors 6 kg

### 3. **Concours individuels en sport de masse**

Un concours de l'offre de concours individuels de sport de masse n'est disputé que lorsqu'un nombre suffisant de personnes/paires/équipes s'annoncent. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours. Chaque branche établit une définition précise.

#### 3.1 **Désistements**

Les gymnastes individuels qui, pour des raisons de santé (accident, maladie) ne sont pas en mesure de disputer la compétition pour laquelle ils sont inscrits doivent (par le biais de leur société) faire part de leur désistement auprès de la direction des concours. Sanctions conformément aux articles 6.2.1 et 6.4. Il est interdit d'aligner un gymnaste de remplacement.

#### 3.2 **Aérobic**

L'offre aérobic n'a lieu que lorsque suffisamment de paires ou d'équipes sont inscrites. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

##### 3.2.1 **Offre Jour de compétition : Samedi, 19.06.2021**

Aérobic paires, actifs	Ouvert		
Aérobic paires, 35+	Dès 35 ans	1986	Et plus vieux
Aérobic équipes de 3 à 5, actifs	Ouvert		
Aérobic équipes de 3 à 5, 35+	1/3 peuvent avoir moins de 35 ans	1986	Et plus vieux

Les directives d'aérobic en vigueur s'appliquent.

##### 3.2.2 **Prix**

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers classés.  
30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent un prix.

### 3.3 **Gymnastique aux agrès**

L'offre gymnastique aux agrès n'a lieu que lorsque suffisamment de paires ou d'équipes sont inscrites. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

##### 3.3.1 **Offre Jour de compétition : Samedi, 19.06.2021**

Gym aux agrès à deux	Ouvert		
Gym aux agrès à deux, 35+	Dès 35 ans (gymnaste plus âgé)	1986	Et plus vieux
Gym aux agrès Elle+Lui	Ouvert		
Gym aux agrès Elle+Lui, 35+	Dès 35 ans (gymnaste plus âgé)	1986	Et plus vieux
Aérobic équipes de 3 à 5, actifs	Ouvert		
Aérobic équipes de 3 à 5, 35+	1 personne peut avoir moins de 35 ans	1986	Et plus vieux

Les instructions actuelles s'appliquent au GAS, Elle + lui/à deux.

##### 3.3.2 **Classement**

Gym aux agrès à deux: En cas d'égalité de points, le meilleur score au sol de gymnastique décide.  
Elle + lui/à deux et les équipes de 3 à 5 : En cas d'égalité de points, les gymnastes sont classés au même rang.

##### 3.3.3 **Prix**

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.  
30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent un prix.

### 3.4 **Gymnastique**

Les directives de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent. Les gymnastes doivent amener leurs propres engins accessoires et à main.

L'offre aérobic n'a lieu que lorsque suffisamment de paires ou d'équipes sont inscrites.

Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

#### 3.4.1 **Offre Jour de compétition : Samedi, 19.06.2021**

##### 3.4.1.1 **Individuel**

Les catégories et classes d'âge suivantes sont proposées:

GEO1	Individuel sans engin à main, 35+	1986	et plus âgés
GEO2	Individuel sans engin à main, actifs	Ouvert	
GEM1	Individuel avec engin à main, 35+	1986	et plus âgés
GEM2	Individuel avec engin à main, actifs	Ouvert	

Les gymnastes GR licenciées ne sont pas autorisées à s'aligner.

##### 3.4.1.2 **A deux**

Les catégories et classes d'âge suivantes sont proposées:

GPO1	Paires sans engin à main, 35+	1986	et plus âgés
GPO2	Paires sans engin à main, actifs	Ouvert	
GPM1	Paires avec engin à main, 35+	1986	et plus âgés
GPM2	Paires avec engin à main, actifs	Ouvert	

Les gymnastes GR licenciées ne sont pas autorisées à s'aligner.

##### 3.4.1.3 **Team 3-5 personnes**

Les catégories et classes d'âges suivantes sont proposées:

GTO1	Équipe sans engin à main, 35+	1986	et plus âgés
GTO2	Équipe sans engin à main, actifs	Ouvert	
GTM1	Équipe avec engin à main, 35+	1986	et plus âgés
GTM2	Équipe avec engin à main, actifs	Ouvert	

Les gymnastes GR licenciées ne sont pas autorisées à s'aligner.

#### 3.4.2 **Prix**

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.

30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent un prix.

### 3.5 **Athlétisme**

L'offre de gymnastique n'a lieu que lorsqu'au minimum 5 personnes individuelles sont inscrites. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

#### 3.5.1 **Offre Jour de compétition : Samedi, 19.06.2021**

Athlétisme messieurs 5K	100/ longueur/hauteur/poids /1000	ouvert	
Athlétisme femmes 4K	100/longueur ou hauteur/poids/800	ouvert	
Athlétisme M20 messieurs 5K	100/ longueur/hauteur/poids/1000	2002	Et plus jeune
Athlétisme M20 femmes 4K	100/ longueur ou hauteur/poids/800	2002	Et plus jeune

#### 3.5.2 **Dispositions**

Les directives d'athlétisme FSG et les prescriptions d'athlétisme Elle+Lui actuellement en vigueur s'appliquent.

#### 3.5.3 **Prix**

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.

30% des concurrents des catégories restantes reçoivent un prix.



### 3.6 **Concours de gymnastique**

En règle générale, le concours de gymnastique est un concours individuel qui s'adresse aux gymnastes des deux sexes.

#### 3.6.1 **Offre Jour de compétition : Samedi, 19.06.2021**

Concours de gymnastique catégorie B gm, actifs	3 parties sur trois branches	Age ouvert	
Concours de gymnastique catégorie C gm, 35+	3 parties sur deux branches	A partir de l'année de naissance	1986
Concours de gymnastique catégorie D gf, actives	3 parties sur trois branches	Age ouvert	
Concours de gymnastique catégorie E gf, 35+	3 parties sur deux branches	A partir de l'année de naissance	1986

#### 3.6.2 **Choix des branches**

Choix des branches offert:

- Aérobie
- Gymnastique
- Fitness/jeux
- Agrès
- Athlétisme
- Jeux nationaux (LP et JP pas possibles en combinaison)

#### 3.6.3 **Dispositions**

Les directives du Concours de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.

#### 3.6.4 **Prix**

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.  
30% des concurrents des catégories restantes reçoit un prix.

### 3.7 **Sport handicap**

Insieme est responsable de l'organisation et l'inscription de cette compétition. Les compétitions sont réalisées selon ses règlements.

Tous les participants reçoivent un prix.

L'appel d'offres et d'autres informations se trouvent sous [www.ktf21.ch](http://www.ktf21.ch).

## 4. Jeux

### 4.1 Offre

Les jeux et catégories suivants sont proposés:

Jour de compétition de tous les jeux : Samedi,, 19.06.2021

#### 4.1.1 Balle au poing

BP B	Cat. B messieurs (général)		ouvert	
BP C	Messieurs		1986	et plus âgés
BP D	Seniors		1966	et plus âgés
Par catégorie d'âge 1 gymnaste, faisant partie de la catégorie inférieure suivante, y peut participer.				

#### 4.1.2 Indiacca

INDI F	Cat. femmes		ouvert	
INDI M	Cat. messieurs		ouvert	
INDI F	Cat. femmes, 40+		1981 et plus âgés	
INDI M	Cat. messieurs, 40+		1981 et plus âgés	
À la catégorie d'âge 40+, 1 gymnaste, faisant partie de la catégorie inférieure suivante, y peut participer.				

#### 4.1.3 Balle à la corbeille

BC F	Cat. femmes (général)		ouvert	
BC M	Cat. messieurs (général)		ouvert	

#### 4.1.4 Unihockey

UNI F	Cat. femmes (général)		ouvert	
UNI M	Cat. messieurs (général)		ouvert	

#### 4.1.5 Volley

VO F	Cat. femmes (général)		ouvert	
VO M	Cat. messieurs (général)		ouvert	

#### 4.1.6 Tournoi des 3 jeux (BLTV)

3ST F	Cat. femmes		ouvert	
3ST M	Cat. messieurs		ouvert	
3ST F	Cat. femmes, 35+		1986	et plus âgés
3ST M	Cat. messieurs, 35+		1986	et plus âgés

## 4.2 Directives jeux

### 4.2.1 Déroulement

Un type de jeux respectivement une catégorie n'a lieu que lorsque suffisamment de paires ou d'équipes sont inscrites.

La direction des concours se réserve le droit de regrouper des catégories.

Si les conditions météorologiques ou celles de la place sont trop mauvaises, des jeux de balle au poing et de balle à la corbeille peuvent être annulés.

- 4.2.2 **Autorisation de jeu**  
Une équipe ne peut évoluer que dans une catégorie.  
Pour les inscriptions dans les catégories, se référer aux critères indiqués dans le descriptif de chaque catégorie.
- 4.2.3 **Règlements**  
Les règlements officiels en vigueur s'appliquent pour les concours de jeux.  
Tout changement par rapport au règlement officiel doit être indiqué dans le règlement du tournoi.
- 4.2.4 **Concours**  
Les catégories déterminent le vainqueur de la catégorie.  
Le mode est fixé une fois les inscriptions définitives effectuées.  
L'horaire de jeu ne peut pas tenir compte des horaires de concours individuels.  
Concours de gymnastique et tournoi des 3 jeux n'ont pas lieu simultanément.
- 4.2.5 **Equipement**  
Les équipes portent des tenues uniformes.  
Chaque équipe fournit une balle, respectivement indiacca, réglementaire.
- 4.2.6 **Arbitres**  
Les équipes peuvent être tenues de mettre à disposition un arbitre breveté et un compteur de points pour toutes les catégories. Ceux-ci ne sont **pas** annoncés par l'outil d'inscription. La répartition de l'arbitre et du compteur de points est défini par le plan de jeu relatif.  
Pour l'indiacca, les équipes mettent un marqueur, un arbitre et un juge de ligne à disposition.
- 4.2.7 **Prix**  
Les trois premières équipes reçoivent un prix.  
Au tournoi des 3 jeux les sept premières équipes reçoivent un prix général.

## 5. Événement supplémentaire

### 5.1 Estafette navette 2x40m avec témoin

Dimanche, 27 Juin 2021 l'estafette navette 2x40m avec témoin a lieu.

#### 5.1.1 Catégories

Cat. E                    Gymnastes actives

Cat. F                    Gymnastes actifs

#### 5.1.2 Distance

La distance à parcourir est 2x40m.

#### 5.1.3 Déroulement

Une équipe consiste de 8 gymnastes.

Chaque membre de l'équipe doit parcourir 2x40m. Le changement a lieu au moment du passage du témoin. Les participants du finale sont définis lorsque les tours préliminaires. La répartition des tours préliminaires est faite par tirage au sort.

#### 5.1.4 Règlement

**Un gymnaste** peut faire partie qu'une seule équipe. Des chaussures à clous et à crampons sont autorisées. Par contre, chaussures à vis sont interdites. Les directives Athlétisme FSG s'appliquent.

#### 5.1.5 Prix

Tous les places sur le podium de tous les catégories disputées sont attribuées.

## 5.2 Randonnées de la fête de gymnastique

Groupe-cible :

- Les randonnées permettent aux gymnastes et aux visiteurs de la fête une activité physique et la participation active à la Fête Cantonale de Gymnastique à Zwingen à l'écart du stress de compétition.

### 5.2.1 Catégories

- Cat. L                    Randonnée facile

- Cat. A                    Randonnée exigeante

### 5.2.2 Règlement

Qui participe uniquement aux randonnées se procure d'une carte de fête spéciale de type C.  
Sans classement, aucun prix ne sera remis.

## 6. Finances

### 6.1 Frais de participation / Finance de garantie

Les finances de participation et de garantie sont dues par inscription (=no de société dans l'outil d'inscription). Pour être valables, les inscriptions doivent s'accompagner du versement des finances de participation et de garantie.

#### 6.1.1 Finance de garantie

Concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors	Fr.	500.00
Société de jeu (sans participation au concours de sociétés)	Fr.	200.00
Concours individuel (sans participation au concours de sociétés)	Fr.	200.00

#### 6.1.2 Remboursement de la finance de garantie

La finance de garantie est remboursée si les procédures d'inscription et de paiement ont été dûment remplies et si le comportement fut correct durant la fête de gymnastique. Prière donc d'indiquer les coordonnées bancaires/postales avec le no. de compte de la société lors de l'inscription. Passé ce délai, la finance de garantie n'est pas remboursée.

### 6.2 Finance de participation

La finance de participation se monte à:

- concours de sociétés en 3 parties (actifs, dames/hommes, seniors)	Fr.	200.00
- concours de sociétés en 1 partie (actifs, dames/hommes, seniors)	Fr.	100.00
- par équipe de jeux et type de jeu	Fr.	70.00
- finance de participation gymnastes individuels	Fr.	20.00

#### 6.2.1 Désistement / Remboursement de la finance de participation

Après le **1. Mars 2021** la finance de participation n'est plus retournée en cas de désistement (cf. art. 1.6.5)

### 6.3 Prix du moniteur / Prix de société

Pour les concours de sociétés actifs, dames/hommes et seniors, un prix du moniteur est à chaque fois inclus (art. 8.2). Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être commandés contre paiement.

Pour les concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors et jeunesse, un prix de société (fanion) est inclus.

### 6.4 Déductions de la finance de garantie

Une déduction de la finance de garantie intervient dans les cas suivants:

- non respect des délais, par jour et par cas (timbre postal/date courriel)	Fr.	10.00
- non participation de sociétés/groupes, par compétition	Fr.	500.00
- non participation d'équipes de jeu, par match	Fr.	100.00
- non participation de gymnastes individuels, par compétition	Fr.	50.00
- non participation d'aides par discipline de société, par discipline	Fr.	50.00
- non inscription d'arbitre, de juge et de juge de ligne	Fr.	150.00
- non participation d'arbitre, de juge et de juge de ligne, par cas	Fr.	150.00
- abandon de la place de concours durant engagement du juge non autorisé	Fr.	150.00
- absence lors du cours de juge obligatoire	Fr.	150.00
- Arbitres sans brevet ni cours de base M1 (FF et FT)	Fr.	150.00
- renvoi de l'inscription après le 1. Mars 2021	Fr.	500.00
- infraction lors du contrôle des cartes de fête	Fr.	500.00

## 6.5 Cartes de fête

Toutes les personnes participant activement à Fête Cantonale de Gymnastique Bâle-Campagne doivent s'acquitter d'une carte de fête et la porter sur soi pendant toute la durée de la manifestation. Des cartes supplémentaires peuvent être achetées aux jours de compétition avec un supplément de Fr. 5.— par carte de fête.

En cas d'inscription sur la place de concours, faire la preuve de l'achat de cartes de fête ou montrer le nombre correspondant. Est pris en compte pour les équipes de jeux le nombre de participants actifs au concours.

Si la preuve d'achat des cartes de fête ne peut être faite, le nombre de cartes de fête correspondant doit être acheté avant le départ. Le prix des cartes de fête achetées après contrôle est majoré de 100% par rapport au prix officiel.

Si le CO ou la direction de concours est induit en erreur, la finance de garantie n'est pas remboursée du tout.

Les cartes de fête ne sont pas remboursées.

**Type A Adultes** Fr. 79.00  
Pin de gymnastique, participation à toutes les compétitions, un repas avec une boisson non alcoolisée, fête de clôture

**Type B uniquement jeux, concours individuel** Fr. 36.00  
Pin de gymnastique, participation aux jeux et au concours individuel

**Type C uniquement randonnées de fête de gymnastique** Fr. 26.00  
Pin de gymnastique, participation aux randonnées avec un petit repas, fête de clôture  
Cette carte de fête peut être commandée jusqu'au 19.6.2021 – ceci est possible jusqu'au 28.02.2021 par outil d'inscription FSG-Contest et après par site Internet [www.ktf21.ch](http://www.ktf21.ch).

Les juges et fonctionnaires travaillant et participant à des compétitions et des événements **s'acquittent d'une carte de fête correspondante.**

Les juges et fonctionnaires non gymnastes n'ont pas à commander de carte de fête.

Des tickets de trois jours permettant de voyager librement sur tous les réseaux de la communauté tarifaire TNW Nordwestschweiz peuvent être commandés sur FSG-Contest. Ces tickets sont uniquement valables en combinaison avec une carte de fête.

## 7. **Dispositions légales**

### 7.1 **Obligations financières**

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels, qui ne satisfont pas aux obligations financières (finance de participation et de garantie, factures organisateurs) ne peuvent pas participer. La quittance des paiements effectués, doit être présentée au plus tard cinq jours avant la compétition.

### 7.2 **Caractère obligatoire des Prescriptions de concours**

En participant à la manifestation, les participants reconnaissent le caractère obligatoire des Prescriptions de concours (annexes incluses), des règlements régissant la compétition ainsi que des conditions de participation.

### 7.3 **Réclamations**

La procédure de réclamation et de recours est régie dans le Règlement sur les sanctions et les amendes de la Fédération suisse de gymnastique.

### 7.4 **Recours**

Les recours contre les décisions des jurys ou de la direction des concours doivent être déposés par écrit à la direction générale des concours dans les 15 minutes qui suivent la publication de la note. Le dépôt du recours est accompagné du versement de Fr. 200.-. Si le recours est rejeté, ce montant reste en mains de la FSG.

### 7.5 **Comportement des participants**

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels qui ne respectent pas les directives de concours, les instructions de la direction de concours ou des organisateurs devront en répondre. Ils peuvent être sanctionnés en vertu de l'annexe 1 ou du Règlement sur les amendes et sanctions FSG en vigueur. La société est responsable solidairement pour des personnes individuelles appartenant à une société participant au concours.

### 7.6 **Sanctions à l'encontre des sociétés fautives**

Nous vous renvoyons au Règlement sur les sanctions et les amendes de la Fédération suisse de gymnastique en vigueur.

### 7.7 **Instructions de la direction générale des concours / du CO**

Les instructions de la direction générale des concours et du CO ont force obligatoire pour tous les participants.

## 8. **Dispositions finales**

### 8.1 **Modifications**

La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes prescriptions de concours, si de nouvelles connaissances l'exigent.

### 8.2 **Informations**

Les sociétés seront dûment informées en temps utile sur les directives de la direction des concours ou du CO. Pendant la manifestation, il est du ressort des participants de se renseigner sur les éventuelles modifications.

Tous les compléments, modifications ou précisions sont publiés sur [www.ktf21.ch](http://www.ktf21.ch).

### 8.3 **Interprétation**

En cas de doute quant à l'interprétation, la décision définitive revient à la direction des concours.



## Annexe 1 – Abréviations

### Déductions d'ordre pour tous les concours

Les déductions ci-après s'appliquent dans les cas où les directives des différentes branches ne prévoient pas de déduction d'ordre.

### Décision

La direction des concours peut procéder des déductions d'ordre en cas de contravention pour chacune des disciplines. La décision est toujours du ressort de la direction des concours qui s'appuie sur les rapports des juges de taxation et des chefs de place.

### Procédé / Déductions d'ordre

Procédé	Déduction
Violation des Directives et Prescriptions de concours	0,5 -1,0 pt
Début du concours retardé par rapport à l'horaire à cause d'une société	0,5 pt
Aides requis par discipline pas au complet lors du début du concours	0,3 pt
Comportement antisportif de sociétés ou de personnes individuelles avant, pendant ou après le concours	0,5 – 1,0 pt
Comportement antisportif grossier de sociétés ou de personnes individuelles avant, pendant et après la compétition	Disqualification

## Annexe 2 – Règlements

(cf. également [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch))

Les règlements suivants téléchargés sur le site internet FSG régissent les Prescriptions de concours:

- Statuts FSG du 24 octobre 2009
- Règlement Sanctions et amendes
- Directives de publicité sur les tenus lors des manifestations FSG
- Directives de publicité sur les tenues lors des manifestations de balle à la corbeille
- Règlement sur le contrôle de l'affiliation à la FSG, respectivement des cartes de membre FSG

Les directives suivantes téléchargées sur le site internet FSG sont valables et doivent être respectées:

- Directives du test de branche
- Directives Fit+Fun
- Règlement balle au poing IFA/SF
- Règlement Indiacca
- Règles balle à la corbeille
- Directives et Prescriptions de taxation de gymnastique aux agrès de sociétés
- Prescriptions de compétition et de taxation de gymnastique aux agrès Elle+Lui
- Directives de gymnastique aux agrès individuelle
- Directives de gymnastique
- Directives d'athlétisme FSG
- Dispositions internationales de compétition IWR
- Directives FSG de team-aérobic
- Directives de concours de sociétés de jeux nationaux,
- Prescriptions de concours CMEA
- Directives du concours de gymnastique

## Annexe 3 – Abréviations

### Généralités

FCG	Fête cantonale de gymnastique
FSG	Fédération suisse de gymnastique
BLTV	Baselbieter
Turnverband	
DGC	Direction générale des concours
DC	Direction des concours
AD	Aide par discipline
Ar	Arbitre
Ju	Juge
Jaux	Jugeauxiliaire
gf	Gymnastes féminines
gm	Gymnastes masculins

### Concours

Div	Division
Ind.	Concours individuel
CSoc	Concours de sociétés
PC	Partie de concours
PCc	Prescriptions de concours
CG	Concours de gymnastique

### Jeux

BP	Balle au poing
INDI	Indiaca
BC	Balle à la corbeille
VBN	Volley-Night
UNI	Unihockey
3-ST	Tournoi des 3 jeux

### Gymnastique

GYG	Grande surface
GYP	Petite surface
GYB	Sur scène

### Aérobic

TAé	Team-aérobic
-----	--------------

### Gymnastique aux agrès

Agrès	Gymnastique aux agrès
-------	-----------------------

BP	Barres parallèles
CE	Combinaison d'engins
RR	Rhönrad

SA	Sauts
AB	Anneaux balançants
BAS	Barres asymétriques scolaires

### Athlétisme/LMM

800	
1000	
SH	
LP	
EN80	
BL	
LJ	
SL	
LA	
DAS	
société	

### Athlétisme/CMEA

Course 800 m
Course 1000 m
Saut en hauteur
Lancer du poids
Estafette navette 80 m
Balle à la lanière
Lancer du javelot
Saut en longueur
Lancer de l'agrès
Directives d'athlétisme de

### Gymnastique aux jeux nationaux

GJN	Gymnastique aux jeux nationaux
SC	Saut combiné
LP	Lever de la pierre
JP	Jet de la pierre

### Tests de branche

FTA	Test de branche allround
FTK	Test de branche balle à la corbeille
FTV	Test de branche volleyball
FTU	Test de branche unihockey

### Fit+Fun

FF	Fit+Fun
FF1	Foot-Balle à la corbeille/ Balle croisée
FF2	Unihockey/8 ballons
FF3	Anneau à lancer/ Intercross

## Annexe 4 – Coordonnées de la direction des concours

Cédric Thommen  
Hauptstrasse 40  
4465 Hemmiken  
Tel.: 079 393 48 84  
turnfest@bluewin.ch

## Annexe 5 – Propriétés des surfaces par discipline

Discipline	Propriété de la surface	Description exacte
FTA	Pelouse	
FTK	Pelouse	
FTV	Gazon	
FTU	Hall	
FF 1a	Gazon	
FF 1b	Gazon	
FF 2a	Goudron	
FF 2b	Gazon	
FF 3a	Gazon	
FF 3b	Gazon	
BP	<b>Tente (sol en bois)</b>	
CE	<b>Tente (sol en bois)</b>	
AB	Pelouse / Carcasse d'anneaux	Longueur pendulaire: 5.50m
SSB	<b>Tente (sol en bois)</b>	
SA	<b>Tente (sol en bois)</b>	
GYM	Pelouse	18x24, 24x40m
GYM	<b>Tente (sol en bois)</b>	9x9m, 12x12m, 12x18m, 12x24m
TAé	<b>Tente (sol en bois)</b>	
SH	Piste en synthétique	
LP	Anneau en béton	
800 / 1000	Gazon	
EN80	Pelouse	
BL	Piste synthétique temporaire	
LJ	Piste synthétique temporaire	
LA	Piste synthétique temporaire	
SL	Piste synthétique temporaire	
SC	Piste synthétique temporaire	
LP	Pelouse	
STS	Piste synthétique temporaire	

Toute modification réservée pour cause d'éventuel changement de place.

Variante de mauvais temps:

BP	Sol en bois	
CE	Sol en bois	
AB	Hall / Carcasse d'anneaux	Longueur pendulaire: 5.50m
SSB	Sol en bois	
SA	Sol en bois	